

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 1

Rubrik: Actes officiels

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Noblesse oblige; l'exemple doit venir d'en haut; le président de la sous-section, M. le 1^{er} lieutenant du Bois s'est exécuté le premier, et dans une relation trop courte, au gré de ses auditeurs, il a traité de la marche des armées françaises et allemandes en 1870-1871.

La sous-section a pris l'initiative de la construction d'un manège dont le besoin se faisait sentir à Yverdon depuis longtemps. Une société par actions a été formée dans ce but et la souscription des actions ouverte d'abord auprès des officiers et des sous-officiers, puis dans le public. Pour mener l'affaire à bonne fin, un comité provisoire fut désigné, composé de MM. J. Favre, lieutenant d'infanterie; du Bois, 1^{er} lieutenant de cavalerie, et Alf. Christin, lieutenant de cavalerie.

En quelques jours, une somme de 5000 francs fut souscrite, et sous la raison sociale: « Association du manège », une société fondée ayant pour but la construction et l'exploitation du manège. Le comité provisoire fut confirmé comme conseil d'administration.

La commune d'Yverdon a cédé gratuitement le terrain nécessaire, soit l'emplacement qu'occupait pendant l'exposition cantonale le bâtiment de l'agriculture, et aujourd'hui, le manège est construit, long de 25 mètres sur 14 de largeur.

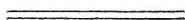
Un premier cours d'équitation a commencé avec huit chevaux de la régie.



ACTES OFFICIELS

Organisation militaire. — Voici le texte de l'arrêté voté par l'Assemblée fédérale dans sa dernière session :

« Le projet d'une nouvelle organisation des troupes présenté par le Conseil fédéral lui est renvoyé, avec l'invitation de proposer un projet complet d'organisation militaire et de faire dans ce but, au plus tôt, un rapport et des propositions sur la question de savoir s'il est nécessaire de reviser les articles militaires de la Constitution fédérale et de quelle manière cette revision doit avoir lieu. »



Corps d'armée. — L'ordonnance suivante remplace celle provisoire du 10 novembre 1891, concernant la formation des corps d'armée :

Article 1^{er}. Outre l'état-major du corps et les deux divisions, le corps

d'armée comprend : une brigade de cavalerie composée d'un état-major et de deux régiments à trois escadrons ; — une demi-compagnie de guides ; — l'artillerie de corps, composée d'un état-major et de deux régiments à trois batteries de campagne ; — le parc de corps, composé d'un état-major et de quatre colonnes de parc ; — l'équipage de pont, composé d'un état-major, de deux compagnies de pionniers et du train de pontons ; — une compagnie de télégraphe, composée de l'état-major et des sections de télégraphistes de deux compagnies de pionniers ; — le lazaret de corps, composé d'un état-major, de quatre ambulances et d'une fraction du train sanitaire (landwehr) ; — le service des subsistances, composé d'un état-major, de deux compagnies d'administration et de leurs trains.

Art. 2. La division est composée dans la règle comme suit : état-major de division ; — deux brigades d'infanterie à deux régiments de trois bataillons ; — un bataillon de carabiniers ; — une compagnie de guides ; — l'artillerie divisionnaire, composée d'un état-major et de deux régiments à deux batteries de campagne ; — un demi-bataillon du génie, composé d'un état-major, d'une compagnie de sapeurs et des pionniers d'infanterie de la division réunis en compagnie ; — le lazaret de division, à trois ambulances, avec une fraction du train sanitaire (landwehr).

Art. 3. Les compagnies de guides des divisions seront portées à l'effectif moyen des escadrons de dragons.

Art. 4. Les unités modifiées ou nouvelles seront composées conformément aux tableaux 1 à 14.

Les états majors des brigades d'artillerie, des parcs de division, des bataillons du train, des bataillons du génie, des compagnies de pionniers et des lazarets de campagne sont supprimés.

A chaque état-major de brigade d'infanterie est adjoint un vétérinaire et à chaque état-major de régiment d'infanterie, un maréchal-ferrant. Pour le reste, les tableaux de l'organisation militaire demeurent en vigueur.

Art. 5. Les sections de chemins de fer des compagnies de pionniers sont réunies en bataillon.

Art. 6. Le Département militaire est chargé de l'élaboration et de la publication de la répartition nouvelle des troupes, ainsi que de la revision du plan de mobilisation et de toutes autres mesures d'exécution.

Ecoles. — Le Conseil fédéral a fixé comme suit les écoles de sous-officiers pour les troupes d'administration pendant l'année 1895 :

Ecole de sous-officiers n° 1. — Sous-officiers, parlant français, de toutes les armes des divisions I, II et VIII : du 18 février au 9 mars, à Thoune.

Ecole de sous-officiers n° 2. — Sous-officiers de toutes les armes des divisions III, IV et V : du 11 au 30 mars, à Thoune.

Ecole de sous-officiers n° 3. — Sous-officiers, parlant allemand, de toutes les armes des divisions VI, VII et VIII : du 23 septembre au 12 octobre, à Frauenfeld.

Il a fixé comme suit les écoles de recrues de cavalerie nos 1 et 2 :

1° L'école n° 1, pour les recrues des cantons de Soleure, Bâle-Campagne, Argovie, Schaffhouse, Lucerne, Grisons et Uri : du 13 janvier au 5 avril à Zurich ;

2° L'école n° 2, pour les recrues des cantons de Fribourg, Berne, Bâle-Ville, Zoug et Schwytz : du 22 janvier au 14 avril, à Aarau.

Nominations, promotions, démissions. — Ont été nommés lieutenants de cavalerie (guides) :

MM. Jules Testuz, de Puidoux. Oscar Dollfus, de Castagnola. Max Schlatter, de St-Gall. Arnold Corti, de Winterthour. Henri Auberson, de Chavornay, à Orbe.

Ont été nommés lieutenants d'artillerie de campagne (colonnes de parc) :

MM. Charles Hasler, de Zurich. Eugène Baldin, de Steckborn, à Zurich. Adolphe Legrand, de Bâle, à Zurich. François Glockner, de Lucerne. Gérold Déteindre, de St-Gall, à Neuenkirch. Henri Dubois, de Vevey. Gottfried Furrer, de Lüterkofen.

Ont été nommés lieutenants du train d'armée :

MM. Charles Delacuisine, de Daillens. Alfred Rolli, d'Oberbalm, à Köniz. Frédéric Schweizer, d'Allmendingen, à la Ferrière. Gottfried Künsch, de Seeberg. Bruno Vogel, de Kolliken, à Oberentfelden. Alexandre de Tavel, de Berne, à Féchy. Henri Debrunner, de Hüttlingen, à St-Gall. Maurice Perret, de Noville. Robert Kunz, de Zurich.

Ont été nommés lieutenants d'artillerie de forteresse :

a) *Pour les fortifications du Gothard.*

MM. Ernest Amberg, de Zurich, sergent. Max Müller, de Winterthour, sergent. Arnold Cafilisch, de Trins, à Hottingen-Zurich, sergent. Henri Egli, de Hinweil, à Airolo, sergent-major. Gustave Wellauer, de Zurich, sergent. Alphonse Boog, de Nebikon, à Lucerne, sergent. Henri Bauer, de Wülflingen, à Kloten, sergent.

b) *Pour les fortifications de St-Maurice.*

MM. Alfred Marignac, de Genève, à Lausanne, sergent. Maurice Chappelet, de St-Maurice, sergent.

Le Département militaire a nommé instructeur de II^{me} classe d'artillerie : M. Edouard Courvoisier, de Neuchâtel, major à l'état-major général, et M. Maurice von Wattenwyl, de Berne, premier lieutenant d'artillerie.

Il a nommé chef-mécanicien au fort Savatan : M. Henri Chenevard, sergent-mécanicien de ce fort.

Sous-officier du matériel pour le matériel des observateurs et les mitrailleuses (fusils sur affût), au fort Dailly : M. Adolphe Schmid, d'Eglisau (Zurich), sergent électrotechnicien, à Berne.

Ont été promus capitaines de cavalerie (guides) :

MM. les premiers-lieutenants Wilhelm Miville, de Bâle. Charles Bürcher, de Fiesch, à Bâle. Jean Paravicini, de Glaris.

Ont été promus premiers-lieutenants de cavalerie (guides) :

MM. les lieutenants Gottfried Holbling, de Zurich. Théodore Burckhardt, de Bâle. David Brolliet, de Genève, à Onex.

Transfert de commandement.

M. Félix Vourloud, à Roche, premier lieutenant, précédemment dans l'escadron 1 de dragons, à l'avenir commandant de la compagnie 2 de guides.

M. Jacques Lüscher, à Muhen, premier lieutenant, précédemment dans l'escadron 15 de dragons, à l'avenir commandant de la compagnie 6 de guides.

M. Ernest Fleckenstein, à Zurich, premier lieutenant, précédemment dans la compagnie 6 de guides, à l'avenir commandant de la compagnie 10 de guides.

M. Henri Arbenz, à Andelfingen, premier lieutenant, précédemment dans l'escadron 18 de dragons, à l'avenir commandant de la compagnie 11 de guides.

Le Conseil fédéral a réintégré, de la landwehr dans l'élite, M. Charles-Albert Gilliéron, de Ropraz (Vaud) 1^{er} lieutenant du génie, à Göschenen (Uri), et il l'a nommé adjudant du bataillon 1 du génie d'élite.

Le Conseil fédéral a accordé à M. Arnold Ringier, colonel-brigadier, à Aarau, dès le 1^{er} janvier, la démission, qu'il a sollicitée, de ses fonctions de commandant de la X^{me} brigade d'infanterie de landwehr, et il l'a transféré dans le landsturm.

Il a accordé, pour le 31 mars 1895, avec ses meilleurs remerciements pour les excellents services rendus pendant de longues années, la démission que M. Edmond de Grenus, colonel, à Berne, a sollicitée de ses fonctions de commissaire en chef des guerres.

Il a également accordé, avec ses meilleurs remerciements pour les services rendus, la démission que M. David Perret, du Locle, colonel, à Neuchâtel, a sollicitée, pour le 1^{er} février 1895, de ses fonctions de commandant de la défense du Bas-Valais et des fortifications de St-Maurice, et il l'a rangé au nombre des officiers mis à sa disposition par l'article 58 de l'organisation militaire fédérale.

Eu égard aux fonctions d'instructeur d'arrondissement du requérant (V^{me} division), le Conseil fédéral a accordé à M. Hugo Hungerbühler, colonel-brigadier, la démission qu'il a sollicitée de ses fonctions de commandant de la XIII^{me} brigade d'infanterie d'élite. En même temps, il l'a mis au nombre des officiers qui, d'après l'article 58 de l'organisation militaire fédérale, sont à sa disposition.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers) : M. Guidi, Charles, 1^{er} lieutenant, à Fribourg.

Au grade de premier lieutenant d'infanterie (fusiliers) : les lieutenants Auguste Collaud, à Payerne ; Reinhold Gunther, à Ascona ; Nathan Brugger, à Dirlaret ; Ernest Weck, à Fribourg ; Henri Guillot, à Nant.

Au grade de lieutenant d'infanterie (fusiliers) : MM. Alfred Monney, à Fribourg ; Gabriel Gardian, à Fribourg ; Charles Meyer, à Fribourg ; Louis Ody, à Fribourg ; Paul Valentin, à Lausanne ; Bernard Comte, à Fribourg ; Hubert Weck, à Fribourg ; Léon Blanc, à Bulle ; Pierre Esseiva, à Fribourg.

Au grade de premier lieutenant de cavalerie (dragons) : M. Georges L'Hardy, à Cornaux.

Au grade de lieutenant de cavalerie (dragons) : MM. Alexis Pache, étudiant à Morges ; Louis Bovet, étudiant, à Boudry.

Au grade de premier lieutenant d'artillerie : M. Henri Blancpain, à Fribourg.

Au grade de lieutenant d'artillerie de campagne : M. Joseph Chuard, à Cugy.

Il a composé comme suit, pour 1895, le Tribunal cantonal militaire :

MM. Isidore Chatton, major, à Romont, grand juge ; Louis Cardinaux, major, à Fribourg, suppléant. — Jean Benninger, capitaine, à Salvagny, premier juge ; Aloys Glasson, capitaine, à Fribourg, suppléant. — Maurice Remy, capitaine, à Bulle, second juge ; François Dupraz, capitaine, à Rue, suppléant. — Georges Python, capitaine, à Fribourg, auditeur ; Emile Bise, capitaine, à Fribourg, suppléant. — Honoré Vonderweid, premier lieutenant, à Romont, greffier ; Alfred Tschachtli, lieutenant, à Morat, suppléant.

Genève. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant :

1^o Dans l'infanterie d'élite, MM. Georges Hellwig ; Robert Fazy ; Charles Amez-Droz ; Pierre Bordier ; Frédéric Martin ; Frédéric Navazza, et Gaston de Loriol, ce dernier comme lieutenant de carabiniers.

Dans l'artillerie de campagne, MM. Hermann Borel ; Charles Binet ; Alexandre Frossard de Saugy ; Albert Forget, et Raoul Martin ;

3^o Dans l'artillerie de montagne, M. Ulrich Grünholzen ;

4^o Dans l'artillerie de position, MM. Isaac Revilliod et Paul Yersin.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Au grade de lieutenant d'infanterie: MM. Georges Borel, à Genève, et Charles Nicolas, à Neuchâtel; Charles Estrabaud, à Auvèrrier; Henri Godet, à Sonceboz; Jean Roulet, à Neuchâtel.

Au grade de lieutenant d'artillerie de campagne: MM. Rodolphe de Coulon, à Neuchâtel; Arthur Dubois, au Locle.

Valais. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Au grade de premier lieutenant d'infanterie (fusiliers): MM. les lieutenants Joseph Escher, de Brigue; Célestin Francey (inst.), d'Arbaz; Emile Lagger, de Viège; Joseph Werlen, de Ferden; André Salamin, de Sierre,

Dans l'artillerie de montagne, il a nommé: capitaine, le premier lieutenant P.-N. Zen-Ruffinen, à Louèche, et, premier lieutenant, le lieutenant Edmond de Torrenté, à Sion.

Vaud. — Ont été promus :

Au grade de premier lieutenant de cavalerie (dragons), MM. les lieutenants Jules Buttin, à Montagny, et Charles Allamand, à Thoune.

Au grade de major d'infanterie (landwehr), M. le capitaine-adj. Amédée de la Harpe, à Lausanne, et au grade de major de landsturm MM. les capitaines Julien Chappuis, à Bienne, et Alfred Léderrey, à Donatyre.

Ces officiers ont pris, à partir du 1^{er} janvier, le commandement des bataillons de landsturm nos 4, 5 et 8.

Aux fonctions d'adjudant du bataillon de fusiliers de landwehr n^o 9, M. le capitaine Jules Baron, à Vevey, en remplacement de M. le capitaine Léon Perret, à Montreux, relevé des dites fonctions sur sa demande.

Au grade de capitaine d'infanterie (fusiliers): MM. les premiers lieutenants Benjamin Jomini, à Vevey; Gustave Bonnard, à Lausanne, et Gustave Mayor, à Oron.

Au grade de capitaine d'infanterie (carabiniers): M. le premier lieutenant Henri Grobet, à Vallorbe.

Au grade de premier lieutenant d'infanterie (fusiliers): MM. les lieutenants Auguste Brön, à Avenches; Léon Blanchod, à Lausanne; Alfred Benvegnin, à Vufflens-la-Ville; Louis Gavin, à Zofingue; Louis Pache, à Chapelle; Eugène Bonnard, à Lausanne; Arnold Mayor, à Novalles; Gustave Martin, à Echandens; Arthur Vittel, à Rolle; Eugène Baumann, à Rolle.

Au grade de premier lieutenant d'infanterie (carabiniers): MM. les lieutenants Philippe Sugnet, à Lausanne; Adrien Grobet, à Vallorbe; Edouard Bourgeois, à Lausanne; Louis Thuillard, à Froideville.

Dans l'artillerie de campagne (batteries attelées):

Au grade de capitaine, M. le 1^{er} lieutenant Auguste Duplan, à Paris.

An grade de premier lieutenant, MM. les lieutenants Maurice Rambert, à Lausanne; Amédée Rigot, à Vevey; Ernest Ceresole, à Lausanne; Charles Niess, à Lausanne; Emmanuel Dubochet, à Montreux; Ernest Chavannes, à Lausanne: Henri Vautier, à Grandson; Henri Burnat, à Vevey.